

(Rapport annuel 2007 des Inspections générales , p. 126 à 132)

Les sections internationales

Sur la période 1985-2006, le développement de programmes communautaires d'échanges dans le champ scolaire a conduit l'institution à renforcer nettement l'apprentissage des langues vivantes par les élèves et, plus largement, leur ouverture internationale. Celle-ci se manifeste à la fois dans l'enseignement général, avec le développement du dispositif des « sections européennes », et dans l'enseignement professionnel, avec, notamment, l'organisation accrue de stages à l'étranger. De même, la mise en place de diplômes professionnels (en premier lieu des BTS) à référentiel européen conduit à la construction de réseaux européens d'établissements pour la préparation de ces diplômes.

À tout ceci s'ajoute un autre dispositif, qui a fait preuve, ces dernières années, d'un réel dynamisme, mais qui reste mal connu, mal contrôlé et pour lequel on constate une multiplication de projets : celui des sections internationales. Aussi, les inspections générales ont-elles réalisé un bilan complet de son fonctionnement et formulé des propositions¹ pour favoriser le développement de cette forme d'enseignement des langues et des cultures, prévu par la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005.

Un dispositif en essor, mais encore méconnu

Les sections internationales scolarisent des élèves français et des élèves étrangers, dans les écoles, les collèges et les lycées, pour leur permettre d'acquérir ensemble une formation impliquant l'utilisation d'une langue étrangère dans certaines disciplines (langue et littérature, histoire et géographie en l'état actuel des textes). La formation dispensée a pour objet de faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans ces disciplines. Les activités périscolaires organisées toute l'année contribuent à cette formation de grande qualité qui associe étroitement langue et culture. C'est la raison pour laquelle on trouve dans ces sections des enseignants français, mais aussi et surtout des enseignants étrangers.

Les sections internationales, qui comptent aujourd'hui environ 17 400 élèves scolarisés en France et environ 7 300 à l'étranger, ont connu ces dernières années une réelle dynamique. En six ans, elles ont progressé de 32,4 %. Concernant le second degré, la progression est de 35 % en lycée depuis 2000 (+ 89 % en dix ans) et de 40 % en collège (+ 117 % en dix ans). Dans le premier degré, elle est de 19,5 % sur la même période.

Des sections internationales existent dans dix-huit académies, mais en nombre très inégal – de une à onze nationalités – et selon des modalités diverses. Ainsi, les trois niveaux (lycée, collège et école) ne sont représentés que dans la moitié des académies pour l'anglais, dans six académies pour l'espagnol, dans quatre académies pour l'italien et l'allemand. Dans plusieurs académies, il n'y a qu'une section, alors que l'académie de Versailles regroupe, à l'opposé, près du tiers des effectifs, suivie de celles de Lyon (14,3 %) et de Nice (9,5 %). On note une forte domination de la langue anglo-américaine qui représente plus de la moitié des effectifs ; viennent loin derrière les sections espagnoles (16,8 %) et allemandes (12,4 %).

Toutefois, les sections internationales demeurent mal connues du grand public, voire des personnels de direction et des enseignants. Certains recteurs donnent à entendre qu'elles ne font pas partie, à

1 Les sections internationales, IGEN-IGAENR, juin 2007.

leurs yeux, de la carte des langues, ce dont on peut s'étonner. Leur autarcie repose pourtant davantage sur l'opacité de leur image que sur l'étanchéité de leur statut.

Leur parenté de projet avec les sections européennes (dont on a réaffirmé les objectifs de renouvellement pédagogique, de connaissance approfondie de la civilisation, de dynamisation des échanges entre pays et de fondation d'une citoyenneté européenne) favorise au contraire la fluidité du passage d'un dispositif à l'autre.

Sections internationales et sections européennes

Rappelons que les sections européennes ou de langues orientales ont pour vocation de proposer, à partir de la classe de quatrième (dans certains cas dès la sixième), un enseignement ouvert sur les pays étrangers par l'apprentissage renforcé d'une langue étrangère, l'enseignement dans cette langue d'une discipline non linguistique et la connaissance approfondie de la culture du pays de la section.

À la rentrée 2005, plus de 180 000 élèves étaient inscrits dans 3 944 sections européennes ou de langues orientales dans des établissements publics ou privés sous contrat d'association : 26 % des collèges, 34 % des lycées d'enseignement général et technologique et 9 % des lycées professionnels possèdent des sections européennes ou de langues orientales.

Dans le rapport annexé au projet de loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, il est envisagé d'augmenter de 20 %, d'ici à 2010, le nombre de sections européennes au collège et au lycée.

En lycée professionnel, la finalité d'une section européenne doit être, tout autant que la compétence linguistique, l'acquisition de compétences professionnelles et culturelles obtenues grâce aux contacts avec l'étranger. À la rentrée 2005, on comptait plus de 7 900 élèves de lycée professionnel scolarisés dans les sections européennes.

Ce qui caractérise les sections européennes sur le plan pédagogique, c'est la discipline non linguistique (DNL) qui, à partir de la classe de seconde, décentre l'apprentissage de la langue, cette dernière devenant instrument de connaissance et de travail d'une discipline (l'histoire, par exemple). Le dispositif prend tout son sens dans un système qui a enfin réalisé la mise en place de l'apprentissage des langues dans le premier degré. Est-il concevable qu'un élève apprenne la langue « pour la langue » depuis le CP jusqu'à la terminale ? Dans l'acquisition de la langue étrangère, la DNL constitue un passage à la vitesse supérieure, d'abord parce qu'elle la suppose assez largement acquise, ensuite parce qu'elle introduit l'approfondissement culturel. Cette pratique est indispensable au lycée, quand on sait que la plupart des écoles de commerce et des écoles d'ingénieurs donnent un ou plusieurs cours en anglais. Elle doit, en outre, permettre à l'étudiant de faire des stages et des études à l'étranger.

Les différences majeures entre sections européennes et sections internationales sont donc, à ce jour :

- la présence dans la section internationale de ressortissants étrangers, de locuteurs natifs et d'élèves à parcours international, ce qui confère à l'enseignement un caractère plus immersif et multiplie les modèles linguistiques ;
- l'étude de la littérature étrangère en plus de la DNL pour la section internationale, la discipline enseignée en DNL étant toujours l'histoire-géographie pour la section internationale en l'état actuel des textes, alors qu'il peut s'agir d'autres disciplines pour la section européenne ;
- l'importance du périscolaire (nombre et diversité des activités assurées ou hébergées par l'établissement ou poursuivies en dehors) ;

- des méthodes pédagogiques pratiquées par des professeurs natifs et issus de systèmes scolaires différents ;
- une certification spécifique au baccalauréat, avec deux épreuves écrites et orales pour la section internationale, qui prépare à l'option internationale du baccalauréat (OIB) ; les sections européennes sont, elles, reconnues au baccalauréat par la « mention européenne », sanctionnant une épreuve écrite et une épreuve orale.

Un atout pour l'attractivité des territoires et un laboratoire pédagogique

Le développement des sections internationales est devenu un atout pour la compétitivité et l'attractivité des territoires. Les collectivités locales, en partie à la suite de la décentralisation des établissements qui étaient restés à la charge de l'État², s'intéressent à ce dispositif. Le département des Yvelines, notamment, est très volontaire dans ce domaine. L'existence des sections est mise en avant pour attirer des entreprises ou encore des chercheurs. Inversement, la présence d'importantes communautés étrangères joue dans la création de sections ; c'est par exemple le cas en Bretagne, à Rennes, où a été créée une section britannique. La construction d'une école internationale, accueillant 1 200 élèves de vingt nationalités différentes, par le conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dans le cadre de sa participation au projet scientifique international ITER³, est un autre exemple de cette implication des collectivités locales.

Les sections internationales constituent également une forme particulièrement originale d'enseignement des langues. En effet, leurs élèves présentent des modèles linguistiques authentiques très divers. Contrairement au modèle unique de référence (celui du professeur ou du seul élève bilingue de la classe), cette diversité produit un phénomène dynamique d'entraînement et de « désinhibition ». Dans les grands bassins cosmopolites comme Saint-Germain-en-Laye, Ferney-Voltaire ou Valbonne, plusieurs sections internationales se sont développées d'emblée, créant ainsi une dynamique particulière, un effet « campus ». Les élèves de diverses nationalités y parlent plus de langues qu'on n'en enseigne et, par là même, naît un phénomène « babélien », incitant les uns et les autres à communiquer dans plusieurs langues selon l'occasion. On peut parler d'effet cumulatif.

À cela s'ajoute la place du périscolaire, qui est une caractéristique forte des sections internationales, quelle que soit leur échelle et quelle que soit la forme que ce périscolaire puisse revêtir. Toutes proposent des activités théâtrales, souvent sous forme de clubs, avec représentations annuelles. Les fêtes et les voyages (pas seulement en pays étranger) jouent aussi un rôle important et constituent le complément indispensable de l'enseignement. À cet égard, le lycée à sections internationales est très ouvert, au sens propre comme au sens figuré. Ces trois grands axes des activités périscolaires, le théâtre (et avec lui les divers cercles de parole), les fêtes et les voyages, remplissent une triple fonction. Outre qu'ils approfondissent la connaissance de la culture étudiée, ils sortent l'apprentissage de la classe et placent l'apprenant dans une situation naturelle de communication, où ses productions ne seront pas évaluées, même si elles peuvent être valorisées. Enfin, ils donnent une identité aux sections et à l'établissement et cet ancrage identitaire soutient la motivation et suscite l'émulation.

C'est pourquoi les sections internationales apparaissent bien comme des laboratoires de la nouvelle politique des langues. À cet égard, leur visite pourrait être recommandée aux inspecteurs comme aux formateurs, car si leurs conditions de recrutement exceptionnelles leur permettent des résultats qui ne le sont pas moins (notamment un taux de réussite au baccalauréat de l'ordre de 100 %), les pratiques pédagogiques qui y sont expérimentées sont souvent « exportables » en milieu

2 Établissements internationaux de Buc, Saint-Germain-en-Laye, Sèvres, Strasbourg, Valbonne.

3 International Thermonuclear Experimental Reactor.

francophone et les objectifs réalisés peuvent constituer un repère – en particulier, la gestion de classe, l’entraînement à l’oral et plus précisément à la communication ou encore la précision de l’évaluation, qu’elle soit une auto-évaluation, une évaluation mutuelle ou une évaluation plus traditionnelle.

Revoir et développer le dispositif existant

Pour l’ensemble de ces raisons, la loi d’orientation et de programme pour l’avenir de l’École prévoit le développement accéléré des sections internationales. Pour y parvenir et remédier, au préalable, aux dysfonctionnements constatés dans le dispositif actuel, plusieurs orientations mériteraient d’être retenues.

En premier lieu, il importe de clarifier les dispositifs d’enseignement des langues vivantes dont tous les partenaires, mais aussi les familles soulignent la complexité. Définir ou redéfinir nettement les objectifs de chaque dispositif, mettre en cohérence au moins les sections internationales, les sections européennes et les sections *Abibac*⁴ constituerait un progrès important. À cette fin, il faudrait envisager un texte unique présentant l’ensemble de ces dispositifs, en ne conservant que ce qui fait leur réelle spécificité.

Ce texte traitertrait notamment des passerelles entre dispositifs. En effet, on regrette souvent l’absence de telles passerelles entre les sections internationales et les sections européennes. Actuellement, les élèves qui ne peuvent poursuivre leurs études dans une section internationale, parce qu’ils sont amenés à changer d’établissement ou d’académie ou encore conduits à se réorienter, par exemple vers l’enseignement professionnel, ne sont pas nécessairement accueillis, comme cela pourrait et devrait être le cas, dans une section européenne. Il importe donc que ces élèves puissent conserver leurs acquis et retrouver une continuité dans l’enseignement qu’ils ont commencé.

Le cadre juridique des sections internationales est également à revoir. Certes, le décret du 28 septembre 2006 a résolu certains des problèmes que posait le décret fondateur de mai 1981, notamment en supprimant les quotas (au moins 50 % d’élèves français et 25 % d’élèves étrangers) que ce dernier imposait. Mais les modifications qu’il apporte ne sont pas toutes satisfaisantes et ne clarifient pas plusieurs points (la définition d’une section internationale et son mode de fonctionnement, les critères de création). De même le statut des professeurs étrangers enseignant en sections internationales continue de poser problème, la réforme envisagée du décret sur les enseignants associés ne répondant pas aux besoins de ces sections. Par ailleurs, le fonctionnement administratif de celles-ci demeure trop souvent illégal : quelques règles doivent être rappelées et la situation de certains établissements doit faire l’objet de dispositions particulières.

Enfin, le pilotage des sections internationales est à redéfinir entre la direction générale de l’enseignement scolaire et la direction des relations européennes, internationales et de coopération, mais aussi au niveau académique dans le cadre de la commission académique. Il conviendra de préciser les critères de création des sections, tels que le choix des territoires, le public potentiel, le vivier d’enseignants « natifs », la cohérence dans les établissements ou leur réseau.

Ces problèmes résolus, l’expansion des sections internationales peut être envisagée, soit par la création de nouvelles implantations (du fait de l’accroissement de la mobilité de l’emploi au niveau international, il existe actuellement de nombreuses demandes d’ouverture), soit par le développement interne des sections existantes. Beaucoup de sections, anglophones en particulier, refusent des élèves à chaque rentrée, faute de place. Si on leur permet d’augmenter leurs effectifs,

4 L’Abibac, délivrance simultanée de l’Abitur allemand et du baccalauréat français, est préparé dans une cinquantaine de lycées en France et en Allemagne. L’objectif affirmé en 2004 par le Conseil des ministres francoallemand est d’étendre cette préparation à l’ensemble des académies et des Länder.

on peut élargir la passerelle vers les sections européennes, ce que font déjà volontiers les établissements qui possèdent les deux dispositifs. Assurer le passage des sections internationales vers les sections européennes au cas où l'élève se sentirait débordé est aussi un facteur de nature à encourager les élèves qui voudraient tenter la section internationale, mais s'inquiètent d'un échec possible.

Reste à remarquer que si les sections internationales ouvrent les frontières, rassurent les familles de cadres nomades quant à la poursuite d'études secondaires de leurs enfants et que si le biculturalisme y est découvert à travers les individus eux-mêmes, il ne faut pas les prendre pour ce qu'elles ne sont pas : un passage obligé pour nos élèves désireux d'entreprendre des études à l'étranger. Dans cette perspective, les sections européennes, le dispositif Comenius et les multiples stages en entreprise qui ont lieu dans les sections de technicien supérieur (STS) peuvent fournir une réponse plus précise, flexible et ponctuelle à ce besoin, qui revêt lui-même des formes multiples.

Quels que soient le rythme et les modalités de l'expansion des sections internationales, il importe qu'elles conservent leur spécificité, à savoir une dynamique bien particulière, qui repose sur une population scolaire linguistiquement et culturellement hétérogène, permettant la confrontation d'élèves et d'enseignants d'origines différentes, de parcours différents, de cultures différentes, et sur des pratiques pédagogiques parfois expérimentales et toujours immersives.